

**Communiqué de presse - Secteur des ILI – 2026**

## **Intégration : des dizaines de services interrompus, l'offre de proximité fragilisée en Wallonie**

**Namur, le 13 avril 2026** – Alors que les exigences en matière d'intégration des personnes étrangères se renforcent (tests, obligations accrues, sanctions en cas de non-respect, projet d'y conditionner l'accès à l'Aide sociale), les services de proximité qui permettent concrètement d'y répondre diminuent en Wallonie. Le secteur des Initiatives Locales d'Intégration (ILI) souhaite alerter sur un déséquilibre de plus en plus difficile à soutenir.

### **Un rôle essentiel fragilisé**

Les ILI jouent un rôle fondamental dans les parcours d'intégration. Elles proposent des cours de français, des formations à la citoyenneté, de l'accompagnement social et un accès aux droits. Pour beaucoup de personnes, elles constituent le premier point d'appui pour comprendre leur nouvel environnement et s'y inscrire durablement. Ces services bénéficient aussi à l'ensemble de la société en favorisant l'insertion professionnelle, la réussite scolaire et la cohésion sociale.

Aujourd'hui pourtant, cet appui de proximité se fragilise fortement, avec des conséquences visibles sur le terrain.

### **Une réforme nécessaire... aux effets brutaux**

La réforme du secteur, entrée en vigueur en 2025, visait à stabiliser et professionnaliser les opérateurs via un système d'agrément structurel. Cette orientation est saluée. Mais sa mise en œuvre a produit un choc important.

Si 62 opérateurs ont obtenu un agrément fin 2025, 60 autres demandes ont été refusées ou jugées irrecevables, souvent pour cause de dossiers incomplets face à des exigences administratives renforcées, de difficulté à obtenir dans les délais l'attestation de conformité des pompiers, de locaux jugés inadaptés alors qu'ils convenaient hors agrément, de dysfonctionnements de la plateforme digitale de l'administration régionale, de balises normatives surinterprétées, d'activités interculturelles préexistantes mais n'étant subitement plus reconnues comme relevant de la compétence régionale, etc. Contre ces décisions, non moins de 34 recours ont été introduits.

### **Une offre de services restreinte**

Le paysage des ILI s'est ainsi fortement réduit, passant de plus de 200 opérateurs ces dernières années à 136 aujourd'hui. Depuis janvier 2026, 90 services spécifiques qui étaient encore actifs jusque fin décembre ont été interrompus, dont 28 dispensaient des formations obligatoires dans le cadre du parcours d'intégration.

Dans certaines missions, comme la promotion de l'interculturalité, la réduction est particulièrement marquée, avec à peine une dizaine de services agréés à l'échelle de la Wallonie, contre 41 demandes écartées (dont 35 émanaient de services encore soutenus par la Région il y a quatre mois).

Corolairement, des dizaines d'emplois sont perdus. Nous les estimons à une soixantaine d'équivalents temps plein.

À cela s'ajoute un moratoire en 2026 qui empêche toute nouvelle demande d'agrément, ainsi qu'un plafonnement des financements pour les opérateurs agréés, limités au volume d'activités de l'année précédente. Cette situation empêche d'absorber la disparition de services voisins, malgré une demande croissante sur le terrain.

### **Des conséquences immédiates pour les personnes**

Derrière ces évolutions, les impacts sont concrets et immédiats. Les témoignages du terrain sont sans équivoque : « *On me demande de suivre un parcours, mais la formation près de chez moi a disparu* » ; « *Je dois maintenant faire des kilomètres pour continuer mes cours, quand c'est possible* » ; « *L'accompagnement social s'est arrêté du jour au lendemain* » ; « *J'étais formateur depuis des années sur un territoire où il n'y a à présent plus rien* ».

Les parcours deviennent plus complexes, avec des distances qui s'allongent, des délais d'inscription qui augmentent et des solutions qui disparaissent. Certaines personnes risquent de renoncer à leurs démarches faute d'accès, tandis que d'autres services de première ligne, comme les CPAS, les écoles ou les communes, se retrouvent davantage sollicités. Le risque de non-recours aux droits augmente également.

### **Un modèle d'intégration sous tension**

Ce décalage entre des exigences renforcées et une accessibilité réduite interroge profondément. Il donne le sentiment que l'intégration repose de plus en plus sur les seules épaules des personnes concernées, alors même que les conditions pour y parvenir se dégradent. Il pose aussi la question du maintien d'un modèle d'intégration équilibré, fondé sur un effort partagé entre la société d'accueil et les personnes qui s'y installent.

### **Un signal d'alerte clair**

Le nombre élevé de recours introduits constitue un signal fort du malaise actuel. Les services agréés, quant à eux, attendent toujours à cette date leur arrêté de subvention 2026. Dans ce contexte, les opérateurs manquent de certitudes et peinent à maintenir leurs équipes, alors même que les besoins restent importants et que les listes d'attente s'allongent.

### **Assurer la continuité et la cohérence**

Face à cette situation, il apparaît indispensable de garantir rapidement des solutions transitoires, puis pérennes, afin d'éviter des ruptures durables dans les parcours. La préservation des emplois et des compétences est essentielle, tout comme le maintien d'une offre accessible sur l'ensemble des territoires.

Une politique d'intégration efficace suppose de la cohérence. On ne peut pas renforcer les obligations tout en réduisant les moyens permettant de les remplir. Investir dans les services de proximité, c'est investir dans l'autonomie des personnes, dans la cohésion sociale et dans la stabilité des territoires.

#### **Contacts :**

Justine FLOSSY – CODEF : [conseil@codef.be](mailto:conseil@codef.be)

Muriel WILQUET – CAIPS : [muriel.wilquet@caips.be](mailto:muriel.wilquet@caips.be)

Jonathan DE SCHAETZEN – FdSS : [jonathan.deschaetzen@fdss.be](mailto:jonathan.deschaetzen@fdss.be)

Juliette VILLEZ – ALEAP : [j.villez@aleap.be](mailto:j.villez@aleap.be)